

4/ Accident et arrêt

En cas d'accident corporel survenu pendant une activité à l'association ou en compétition, **l'ESEL s'engage à faire une déclaration d'accident** auprès de l'assureur. Pour cela, **l'adhérent doit obligatoirement fournir un certificat médical** au secrétariat de l'ESEL **dans les 5 jours**.

L'assureur prendra ensuite contact avec l'adhérent. Un remboursement des frais restés à la charge de la famille pourra être envisagé par l'assureur en fonction des garanties de l'assurance individuelle et des prises en charges des régimes sociaux obligatoires et des mutuelles des familles.

En cas d'arrêt de la pratique jusqu'à la fin de la saison pour des raisons médicales, un remboursement pourra être envisagé sur le montant de la cotisation activité (hors adhésion) :

- sur demande écrite avec justificatif médical
- au prorata du nombre de mois effectués jusqu'à la réception de la demande

En cas d'arrêt temporaire de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

4/ Quelques règles de fonctionnement

- **Le stationnement dans la cour intérieure du gymnase est interdit.** Privilégier un stationnement dans les rues voisines.
- **Respecter les horaires des séances.** Aucun mineur ne pourra rester seul dans les locaux. La prise en charge par les animateurs se fera 10 minutes avant le début de la séance et 15 minutes après l'heure de fin.
- **Respecter les lieux, le matériel ainsi que les intervenants.**
- **Avoir une tenue vestimentaire adaptée** à la pratique de l'activité. Le port de bijoux et objet de valeur est déconseillé.
- **Avoir une attitude fairplay et respectueuse** pendant les séances, les compétitions, les déplacements, sorties ...
- Pour les activités de compétition: **participer aux différentes compétitions ou rencontres** dans lesquelles le club s'engage (pour chacune une convocation écrite sera distribuée).
- **Consulter régulièrement le panneau d'affichage** sur lequel figure de nombreuses informations.
- Pour le bon déroulement des séances et l'épanouissement des enfants, **la présence des parents n'est pas souhaitable pendant les entraînements**

CONSIGNES ADMINISTRATIVES

Vous allez signer votre bulletin d'adhésion à l'ESEL, prenez connaissance de ce document.

1/ Modalités d'inscription

Vous disposez de **2 séances d'essai par activité**. **Votre inscription sera effective à compter de la 3^{ème} séance** et vous serez donc redevable du montant total de la cotisation. L'inscription à l'association est possible toute la saison dans la mesure des places disponibles dans les activités.

MODALITES D'INSCRIPTION		
GYMNASTIQUE – TRAMPOLINE – EVEIL DE L'ENFANT – MULTISPORT – MARCHE NORDIQUE – GYM FORM' – YOGA – TAI CHI		
<i>Mineurs - de 6 ans</i>	<i>Mineurs de 6 à 17 ans</i>	<i>Majeurs</i>
- Bulletin d'adhésion complété et signé - Cotisation - Photo d'identité	- Questionnaire de santé complété OU certificat médical - Bulletin d'adhésion complété et signé - Cotisation - Photo d'identité	- <u>Si nouvel adhérent</u> : certificat médical - <u>Si renouvellement</u> : certificat médical OU questionnaire de santé - Bulletin d'adhésion complété et signé - Cotisation - Photo d'identité
FOOTBALL		
- Si nouvel adhérent : certificat médical - Si renouvellement : certificat médical OU questionnaire de santé - Bulletin d'adhésion complété et signé - Cotisation		
DANSE – SALSA – MUSIQUE - CHORALE		
- Bulletin d'adhésion complété et signé - Cotisation - Photo d'identité		

2/ Modalités financières

Le tarif pour l'inscription à l'association est composé de l'adhésion à l'association + la cotisation spécifique de l'activité choisie.

En cas de pratique de plusieurs activités, les cotisations à l'activité se cumulent.

Le montant total peut se régler en plusieurs fois sur un maximum de 5 règlements. Le dernier versement devra être fait pour février 2022 au plus tard. Les moyens de paiements acceptés sont les suivants : carte bancaire, chèques, espèces, chèques vacances ancv, coupons sports ancv, tickets loisirs caf, shake@do du conseil départemental, pass'sport,

Adhésion générale	Cotisation spécifique		Total (Adhésion + cotisation)
50€ (*)	Chorale	98 €	148 €
	Danse	120 €	170 €
	Eveil Sportif	100 €	150 €
	Football	40 €	90 €
	Gym Form' (1 cours par semaine)	75 €	125 €
	Gym Form' (2 cours par semaine)	145 €	195 €
	Gymnastique féminine et masculine	145 €	195 €
	Marche Nordique	45 €	95 €
	Multisport	110 €	160 €
	Musique		
	Salsa	75 €	125 €
	Tai chi	90 €	140 €
	Trampoline Freestyle	110 €	160 €
	Yoga (1 cours par semaine)	150 €	200 €
Yoga (2 cours par semaine)	260 €	310 €	

(*) Adhésion à 40€ à partir de 3 membres de la même famille
OU à partir de 3 activités pratiquées par la même personne.

Renouvellement - En raison de la crise sanitaire, un avoir a été envoyé pour les adhérents 2020/2021 à jour de leur cotisation. Cet avoir est nominatif. Le montant est fixé en fonction de l'activité pratiquée la saison dernière (ou des activités). Cet avoir peut être utilisé sur n'importe quelle activité pour la saison 2021/2022 (hors centre de loisirs).

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison (sauf raison médicale ou cas exceptionnel étudié par le conseil d'administration).

Les frais financiers supplémentaires à prévoir au cours de la saison seront:

- Gymnastique féminine et masculine : achat de la tenue obligatoire pour les compétitions (voir tarifs sur panneau affichage)
- Danse : Participation à l'achat des costumes du gala (+/- 15€)
- Muquie : Achat d'une méthode (+/- 25€) et d'un instrument
- Yoga : Achat d'un tapis personnel
- Les participations financières liées aux éventuels déplacements des groupes (montant calculé en fonction du type de déplacement)

3/ Assurance (comprises dans le coût de la cotisation)

L'association souscrit à :

- Un contrat multirisque chez AXA couvrant l'assurance des locaux et des biens de l'association
- Un contrat responsabilité civile chez MMA
- Des assurances individuelles complémentaires pour l'ensemble des adhérents, auprès des fédérations qui délivrent les licences

Tous les adhérents (sauf football)	Football
Garanties individuelles assurance FSCF option 1	Garanties individuelles assurance FFF
<i>Frais hospitaliers montant légal</i>	Frais médicaux 300%
<i>Prothèses dentaire 250€</i>	Forfait hospitalier 100%
<i>Bris de lunettes 250€</i>	Frais de prothèse dentaire 300€
<i>Prothèse auditive 160€</i>	Frais orthodontie 700€
<i>Frais d'appareillage 160€</i>	Bris de lunette 400€
<i>Frais de prothèse dentaire 250€</i>	Prothèses auditives 500€
<i>Frais remise à niveau scolaire 1600€</i>	Capital santé 1525€/accident
<i>Capital décès 13000€</i>	Frais de transport Reconversion professionnelle
<i>Incapacité permanente 25000€</i>	Capital décès 22000€
	Capital invalidité 80000€

Le détail complet des garanties est disponible sur simple demande au secrétariat. Pour les licences FSCF, une garantie niveau 2 et niveau 3 est proposée. La souscription est possible sur simple demande de l'adhérent.